

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 22 juillet 2016

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : CAPOT Catherine pouvoir donné à Pascale BELONIE – PEULET Patrice pouvoir donné à Christian CHAVAROCHE – JOACHIM Joëlle pouvoir donné à Anne-Marie CAUMONT – LAVAL Laurent pouvoir donné à Patrick ROUTHIEAU – NOEL Guy.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Etude des devis pour la clôture château d'eau

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'obligation de clôture du château d'eau de Cougnac et présente les trois devis en sa possession :

-Rodes SARL : 4.370 € HT soit 5.244 € TTC,

-Daniel Cruciani : 6.724 € HT soit 8.068,80 € TTC,

-Patrick Malbeth pour la fabrication et la pose du portail : 1.513 € HT soit 1.815,60 € TTC et Jean-Lu Sanjuan pour le terrassement et la pose de la clôture hors portail : 6.895,00 € HT soit 8.274,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de Rodes SARL pour un montant TTC de 5.244 €.

Etude des devis pour la réfection du gîte 9

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de placoplâtre et peinture à faire dans le gîte 9 qui est loué au 1^{er} octobre prochain, et présente les devis en sa possession :

-Peinture Soulié pour le placoplâtre : 526,68 € TTC, pour les peintures : 1.631,47 € TTC,

-Romain Cayre pour le placoplâtre : 950 € TTC,

-Jean-Claude Rodes pour les peintures : 2.844 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis des Peintures Soulié pour un montant TTC de 2.158,15 €.

Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Municipal après présentation de ce rapport, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Approbation des dénominations de voies et de la numérotation métrique des immeubles

Afin de faciliter le repérage, le travail des services de secours, des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation des GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». Le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies et sur le système de numérotation des immeubles.

Monsieur le Maire regrette que la route de Nabirat soit désormais la route de Font Pellegris mais ne s'opposera pas au vote du Conseil.

Monsieur le Maire lève la séance pour permettre à Monsieur Eric Viltard présent dans la salle de donner son avis sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Par 13 voix pour et 1 abstention,

Décide de procéder à la dénomination des voies communales,

Adopte les dénominations pour les voies communales comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

Approuve l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les voies de la commune de Payrignac,

Approuve le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Questions diverses

Divagation de chiens : Plusieurs incidents ont eu lieu sur la commune à cause de chiens errants, le Conseil demande à monsieur le Maire d'adresser un courrier aux différents propriétaires mis en cause, à savoir José Patatas, Sylvette Barri et les nouveaux locataires du Moulin de Monsieur Galopin, en leur rappelant leurs droits et devoirs.

Réseau d'assainissement : Monsieur Patrick Routhieu propose l'extension du réseau d'assainissement de Payrignac, notamment au Ségala et de commencer à demander des devis.

Monument aux Morts : Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de Monsieur Michel Pio qui ne veut plus voir de voiture ni de camion garés devant le Monument aux Morts. Le Conseil évoque la possibilité de mettre des plots et se déplacera sur place en fin de conseil.

Compteurs Linky : Monsieur informe le Conseil de la tenue de la réunion d'information avec ENEDIS concernant la pose des compteurs Linky le jeudi 28 juillet à 10h30 en mairie.

Ecole : Madame Anne-Marie Caumont intervient concernant le comportement de Madame Sabrina Florenty vis-à-vis de Madame Lucie Roques.

PCS : Monsieur Patrick Routhieu présente au Conseil le kit prévu pour chaque relais de quartier, les devis sont à faire.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.